



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

4, rue de l'Eglise
60480 SAINTE EUSOYE
Tél : 09 66 87 71 73

Courriel : mairie.steusoye@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Jeudi : 18h00 à 19h30 permanence

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Impression du lundi 16 novembre 2020

Séance : **Ordinaire du Vendredi 4 Septembre 2020**

Présents : Monsieur Pierre DUGROSPREZ Maire
Madame Doryna FAUCILLE 1^{re} Adjoint
Monsieur Nicolas VERCRUYSSSE
Monsieur Jean-Marie CRIGNON
Madame Sandrine AVENEL
Monsieur Hervé GEUDELIN
Madame Lucie MIGEON
Madame Cécile BOURGOIS
Monsieur Cédric MAILLARD

Présents invités :

Absents représentés :

Absents excusés : Madame Sergine MAILLOT,
Monsieur Alexandre DUGROSPREZ 2^{ième} Adjoint

Secrétaire de séance : Madame Doryna FAUCILLE

1 - Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre DUGROSPREZ ouvre la séance n°6 du vendredi 4 septembre 2020 à 19h30, et remercie les membres du conseil municipal présent.

2 - Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance

Madame Doryna FAUCILLE donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2020.

↳ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.**

3 - Désignation du secrétaire

Madame Doryna FAUCILLE est nommée secrétaire de séance.

↳ **La proposition est approuvée à l'unanimité**

4 - Déroulement de l'ordre du jour

4.1 - CCOP – Groupement de commande voiries

Monsieur DUGROSPREZ indique que la CCOP propose la création d'un groupement de commande pour la réalisation de travaux d'entretien et de réfection de voirie, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande conformément aux dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants. La CCOP assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, la CCOP procèdera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et l'exécution technique et financière des marchés, accords-cadres et marchés subséquents. Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement seront formalisées dans une convention.

Une CAO doit être instituée. Elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ou un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leurs sont propres. Chaque membre du groupement désigne, dans le cadre de la délibération approuvant la présente convention, un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour le représenter au sein de la CAO.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques et privées justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement.

Le Conseil municipal approuve la proposition et adopte la délibération.

4.2 – CAO – modification du nombre de personne

A la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. La commission d'appel d'offres a pour rôle notamment : - de valider les candidatures et d'ouvrir les plis contenant les offres en procédure d'appel d'offres ouvert ou restreint (marchés dont le montant estimé est supérieur à 5 350 000 € pour les travaux et 214 000 € pour les fournitures et services) ; - d'attribuer les marchés en appel d'offres ouvert ou restreint et ceux passés selon la procédure négociée ; - d'attribuer les marchés passés selon la procédure de conception de réalisation ; - de donner son avis pour tout avenant augmentant de 5% le montant initial du marché ;

L'article 22 du code des marchés publics précise notamment la composition de la commission d'appel d'offres, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 1 000 habitants, la commission d'appel d'offres est composée de la manière suivante : Le Maire ou son représentant, président de cinq membres du conseil municipal.

La commission est ainsi constituée de :

Monsieur Pierre DUGROSPREZ, le maire et Président de la CAO, titulaire

Madame Doryna FAUCILLE, titulaire

Monsieur Alexandre DUGROSPREZ, titulaire

Madame Sandrine AVENEL, suppléante,

Monsieur Nicolas VERCRUYSSSE, suppléant,

Monsieur Jean-Marie CRIGNON, suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la liste proposée.

4.3 – Subvention aménagement PPMR église – Conseil Départemental

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'église, il serait envisageable de prévoir un aménagement PPMR aux abords de l'église. Il présente un projet de travaux réalisé par l'architecte en charge du dossier de l'église.

Une demande de subvention va être demandée auprès du Département dans le cadre du plan de relance économique pour les projets, la commune peut prétendre à un taux de subvention de 51% (41% taux commune + 10%), le montant total des travaux est estimé à 77 234,04 € HT.

Pour information, une réunion avec l'architecte et les entreprises est prévue le 24 septembre à 9h.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition du projet d'aménagement et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

5 - Questions diverses

1) Location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide que les personnes souhaitant louer la salle des fêtes devront à l'avenir fournir une copie de leur taxe d'habitation afin de bénéficier du tarif préférentiel.

2) Le Véloce Club Beauvaisien Oise organise le dimanche 13 septembre le Championnat de l'Oise de cyclisme et autres courses sur la commune. Les enfants du village pourront participer à une course dans l'après-midi.

3) A partir du mois de septembre, Madame Sandrine AVENEL et Madame Cécile BOURGOIS rédigeront « le Petit Eusébien » tous les trimestres qui relatera toutes les actualités et infos du village.

- 3

- 4) Nous vous rappelons que le service concernant le ramassage des déchets verts est uniquement réservé pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite et/ou non véhiculées.

6 - Clôture de la séance

Monsieur DUGROSPREZ ferme la séance à 21h15 en remerciant les membres du Conseil Municipal pour leur participation active.

Pierre DUGROSPREZ
Maire

Doryna FAUCILLE
1^{re} Adjoint

Alexandre DUGROPREZ
2^{ième} Adjoint

Nicolas VERCRUYSSSE

Jean-Marie CRIGNON

Sandrine AVENEL

Hervé GEUDELIN

Lucie MIGEON

Cécile BOURGOIS

Sergine MAILLOT

Cédric MAILLARD